

Rodez, le 21/06/2018

**Compte-rendu du CTL du 21 juin 2018.**

FODGIP avait choisi de se rendre à cette reconvoction sur 3 points où un vote contre unanime au CTL du 5 juin 2018 avait été prononcé.

La déclaration liminaire jointe a été lue en début de CTL.

La fusion des trésoreries de St Geniez et Séverac le Château, la fermeture de Rance et Rougier avec le rapatriement des activités sur St Affrique (vers le SIP et la trésorerie), la fermeture du SIE de St Affrique, sont le reflet en local des décisions nationales. Que ce soit le rapport de la cour des comptes, ou la feuille de route de la DGFIP, on voit donc bien l'évolution de notre service public de proximité.

FODGFIP a renouvelé son soutien à ces structures ET aux usagers de ces services qui vont constater de fait leur éloignement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 !

Quant à la position des élus, dont on ne sait lesquels ont été en contact avec notre direction, ils sont soit disant partagés quant aux nouvelles implantations : quid de Séverac ou de St Geniez ? Oui mais non quant à la suppression de la trésorerie de Belmont sur Rance (Rance et Rougier). Et comme ils ne sentent peut-être pas concernés et que les professionnels ont tous des comptables, le SIE peut quitter St Affrique. Pour tous ces manques, on verra plus tard... mais trop tard !

La discussion est biaisée, car la direction propose une administration de demain quand la vision syndicale est archaïque. Les démarches doivent devenir dématérialisées, le contact humain doit rester à la marge. Il faut rationaliser les implantations, les emplois pour diminuer les coûts.

Pas de doute, l'évolution se fera, comme dans les autres administrations, et on mettra des rustines dans nos déserts ruraux. Les Maisons de Service Au Public sont un remède miracle pour éviter les exclus géographiques.

Les élus FODGFIP se sont donc prononcés une fois de plus contre cette érosion permanente de notre service public aveyronnais, service public républicain.

En question diverses nous avons évoqués les déclarations mensuelles liées au Prélèvement à la Source, déclarations effectuées par les collectivités locales. Une fois de plus, les petites collectivités devront faire face à de nouvelles démarches... mais avec quels moyens supplémentaires ? Une démarche de plus leur est imposée. On voudrait les pousser à transférer une compétence vers leur interco, on ne s'y prendrait pas autrement !

Les représentants FODGFIP 12

